



AVIS PUBLIC Adoption du budget 2022

Prenez avis de la séance extraordinaire du conseil municipal se tenant mardi, le **10 janvier 2022 à 18h30** en virtuel sur le plateforme zoom.

Lors de cette séance extraordinaire :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adoptera le budget pour l'année 2022;
- Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 100 du Code municipal et l'avis de consultation à la séance extraordinaire est agréé à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 102 du Code municipal.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 11^e jour du mois de janvier 2022.

18 18 18 18

M. Roussigne, Isabelle Arsault, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous son serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité aux §§60 et 62-63, le 11 janvier 2022.

Isabelle Arsault, directrice générale et greffière-trésorière